FICHE N° 14

## INTERVENTION EN PRÉSENCE D'HYDROGENE BOUTEILLES ET INSTALLATION FIXE OU MOBILE

#### **RISQUES PRINCIPAUX:**

☐ **Risques explosifs :** Déflagration et détonation.

☐ **Risques d'asphyxie :** Essentiellement en milieu confiné (Anoxie).

☐ **Risques électriques :** Si installation de production à partir de l'énergie H<sub>2</sub>.

☐ **Risques d'inflammation :** Température de flamme d'environs 2000°C rayonnant peu.

□ **Risques cryogéniques et de vaporisation :** Stocké à l'état liquide à -250°C sous une pression comprise entre 1 et 10 bars. En cas de fuite, 1 litre d'hydrogène liquide se vaporise en 780 litres de gaz.

#### **MOYENS À PRÉVOIR :**

□ Caméra thermique.

☐ Véhicule d'Intervention Chimique et Biologique : VICB...

#### **CONNAISSANCES GÉNÉRALES :**

□ Les bouteilles contenant du gaz sont considérées à risques et présentent un danger lorsqu'elles sont soumises à un incendie et/ou chaleur excessive (T° de surface supérieure à 50°C) et/ou ont subi un choc.

#### □ Caractéristiques de l'hydrogène :

- ✓ Inodore et incolore,
- ✓ Flamme quasiment invisible,
- √ Gaz plus léger que l'air : D=0,0066,
- ✓ Plage d'inflammabilité : LII=4% / LSI=75%,
- ✓ Énergie d'activation très faible (Électricité statique suffisante).

Hydrogène sous pression





Hydrogène réfrigéré

223 1966

- □ L'hydrogène peut être stocké sous forme liquide (-250°C), gazeuse (350 à 700 bars) ou solide (hydrure). Toutes les bouteilles ne sont pas forcément équipées de fusibles thermiques.
- ☐ En fonction de la balance risques et enjeux, n'engager du personnel au contact qu'en cas d'impérieuse et absolue nécessité (Sauvetage et mise en sécurité)!

# INTERVENTION EN PRÉSENCE D'HYDROGENE BOUTEILLES ET INSTALLATION FIXE OU MOBILE

FICHE N° 14

### APPLIQUER LA CONDUITE À TENIR GÉNÉRALE LIÉE AUX BOUTEILLES DE GAZ :

#### + CONSIGNES PARTICULIERES CI-DESSOUS LIÉES À L'H2

**Consignes générales :** 

	Prendre en compte le risque d'explosion, d'anoxie en milieu confiné et le risque électrique.
	Interdire tout appareil électrique ou électronique non ATEX (TPH, BIP, Radio).
	Interdire toute progression au « vent » + zone d'exclusion de 100 mètres.
	Actionner les coupures d'énergie extérieures au bâtiment.
	Effectuer des relevés d'explosimétrie du haut vers le bas.
	Proscrire tout désenfumage électrique ou thermique et assurer la ventilation des locaux en
	facilitant le tirage naturel (ouverture des exutoires existants).
	En cas de fuite :
	Évaluer les risques générés par la fuite d'H2 qui seront caractérisés par l'état (liquide ou
	gazeux), du conditionnement, de la durée de la fuite et du milieu.
	Prendre en compte le risque de dispersion du gaz dans les locaux avant inflammation (possibilité
	d'inflammation retardée).
	Actionner les coupures d'énergie extérieures au bâtiment et interdire les actions sur les circuits
	électriques de l'installation.
	Affiner le périmètre de sécurité à l'aide de relevés d'explosimétrie (du haut vers le bas).
	Si installation de production électrique à partir d'H <sub>2</sub> , actionner le coup de poing d'arrêt
	d'urgence de l'installation (Temporisation de 20 minutes en présence de courant rémanent).
>	En cas de fuite enflammée :
	Confirmer la présence d'une fuite enflammée et sa longueur au moyen de la caméra thermique.
	Interdire d'éteindre la fuite.
	Si besoin, mise en place d'un rideau et/ou d'un refroidissement préventif en proximité.
>	Fin de surveillance lorsque :
	Les réservoirs sont vidangés.
	Tout risque d'explosion est écarté.
	Taux d'oxygène normal dans les locaux.
	Absence de point chaud sur les stockages ayant été exposé à la chaleur.